OFFRE DE SERVICES FPETT

AL.TT.ERNATIF.

Explorer de nouvelles alternatives
Emploi Formation

L'essentiel

Al.TT.ernatif, c'est un appel à projets dédié aux agences d'emploi pour soutenir et encourager les initiatives nouvelles au service de l'évolution professionnelle et de la sécurisation des parcours des salariés intérimaires.



Les publics cibles

Cet appel à projet est à destination des ETT et ETTI.
Il concerne les projets à destination des salariés intérimaires, nouveaux entrants dans l'intérim ou salariés en poste.

Les objectifs

Le projet proposé devra répondre à une problématique concrète rencontrée par l'enseigne postulant à l'appel à projet. Les dossiers déposés devront répondre aux objectifs prioritaires de la Branche du travail temporaire et notamment les objectifs ci-dessous :

- Favoriser l'engagement dans un parcours de formation par des ingénieries renouvelées
- Favoriser les approches pédagogiques hybrides par leurs contenus et / ou leurs modalités
- Encourager et faciliter les reconversions professionnelles des salariés intérimaires notamment des intérimaires victimes d'accident du travail, de maladie professionnelle)
- Encourager et faciliter l'accès et le maintien à l'emploi des publics séniors
- Développer de nouvelles modalités d'accès à la reconnaissance et la valorisation des compétences professionnelles
- Proposer des partenariats nouveaux en termes de sourcing, d'articulation de dispositifs de formation …
- Contribuer aux transitions socio-écologiques durables
- Accompagner l'évolution des compétences attendues sur le marché du travail.

Cette liste n'est pas exhaustive. Un projet peut se concentrer sur un axe en particulier ou combiner plusieurs enjeux.

Les grandes étapes

Échange avec votre conseiller FPETT et AKTO

Cet accompagnement permet, dès le stade de l'idée ou de l'intention, de vérifier si le projet est susceptible de rentrer dans le cadre de de l'appel à projet «Al.TT.ernatif».

Constitution du dossier

Votre dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Un courrier de demande de subvention
- Le descriptif détaillé de votre projet en référence au cadre d'intervention « Al.TT.ernatif »
- Le budget global prévisionnel équilibré de l'opération, en dépenses et en recettes faisant apparaître les cofinancements éventuels.

Passage en comité de lecture

Votre dossier est ensuite lu et analysé dans le cadre d'un comité de lecture (dates publiées sur le site web FEPTT). Il devra impérativement parvenir au plus tard 48 heures ouvrées avant la date du comité de lecture.

Mise en œuvre du projet

La période de réalisation est prévue sur une durée maximale de 2 années à compter de la date d'accord du FPETT. Le projet devra démarrer au plus tard dans les 2 mois d'accord de financement par le FPETT.

Évaluation, capitalisation et essaimage

Dans les 2 mois suivants la date de fin du projet, le bénéficiaire doit fournir au FPETT un rapport final mentionnant :

- Le suivi des impacts et les propositions d' amélioration
- Les résultats et le partage des bonnes pratiques
- Tout élément permettant l'appropriation et l'essaimage du projet.

FPETT

Les critères d'évaluation

Pertinence du projet au regard des problématiques rencontrées

- Éléments de contexte
- Difficultés concrètes auxquelles vous êtes confrontés dans vos pratiques, votre organisation ou vos objectifs (problématique clairement présentée).

Cohérence

- L'intervention s'accorde avec les priorités/dispositifs de la branche du tt.

Critères d'évaluation de l'innovation dans le projet :

- **Co-construction collective autour d'un problème ou besoin identifié**
- **Croisement des univers et des compétences** pour enrichir le projet
- **Place et rôle des apprenants** : Positionnement des apprenants comme acteurs à part entière du projet, avec une participation active à sa conception
- **Transformation de l'existant** : Capacité du projet à faire évoluer les pratiques, les outils ou les représentations existantes.

Efficience

- Les ressources sont-elles utilisées de manière optimale ?
- Cohérence budgétaire : les moyens matériels et financiers affectés au projet sont cohérents avec l'ambition du projet ?

Évaluation

L'évaluation comporte une dimension qualitative (porte également sur les effets des démarches, méthodes, moyens mis en œuvre pour agir sur les causes des problèmes).

Viabilité durabilité

Capacité d'appropriation et d'essaimage au sein de la branche du travail temporaire.

Qualité générale du projet déposé





Les points forts d'Al.TT.ernatif

- Encourager et soutenir les initiatives nouvelles issues du terrain
- Répondre aux **objectifs prioritaires** de la branche du travail temporaire
- Développer de nouveaux partenariats
- Évaluer l'effet transformateur du projet
- Permettre la capitalisation et l'essaimage au sein de la branche du travail temporaire, notamment dans le cadre d'ingénieries nouvelles développées par le FPETT.

Une ingénierie FPETT avec le concours d'AKTO